Grain de Sable n° 514

18 mai 2005

REFERENDUM : J-11

Dans ce numéro

1.- REPONSE A L'EXPOSE DES MOTIFS JOINT A LA "CONSTITUTION"

Vous avez reçu un exemplaire du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, accompagné d'un « exposé des motifs ». Alors qu'une Constitution devrait être un texte court, sans parti pris, et accessible à tous les citoyens, ce texte est quasiment illisible. L'exposé des motifs sera donc pris pour le fond du texte. Rédigé par le gouvernement, cet exposé est-il honnête, ou bien est-il un instrument de propagande mensonger et anti-démocratique ? A vous de juger.
http://www.france.attac.org/a4842

2.- LE « OUI » : LE VRAI SCENARIO CATASTROPHE

Référendum du 29 mai 2005 sur le traité établissant la Constitution européenne. L'association Attac s'adresse aux électeurs et électrices
http://www.france.attac.org/a4864

3.- UN REGARD ALLEMAND SUR LE TRAITE CONSTITUTIONNEL

La première lecture de la constitution, le 24 février 2005, dans le Bundestag n'a provoqué aucun débat sérieux ni au parlement ni dans le public. La ratification parlementaire du traité va avoir lieu le 12 Mai dans le Bundestag et le 27 Mai dans la deuxième chambre. Un référendum n'est pas arrangé. Le gouvernement et l'opposition ont pris position pour une ratification sans participation, même sans information. Les citoyens et citoyennes d'Allemagne doivent accepter ce traité dommageable sans influence publique.
Par Sven Giegold, responsable national d'Attac Allemagne.

4. LE NON DE TOUTES NOS FORCES

Grand rassemblement pour une autre Europe sociale et démocratique

Samedi 21 mai 2005 de 14h30 à 19h00 - Place de la République – Paris
http://www.france.attac.org/a4964



1.- ATTENTION, DANGER ! REPONSE A L'EXPOSE DES MOTIFS JOINT A LA "CONSTITUTION" LES VRAIS MOTIFS DU TRAITE SONT CACHES

Vous avez reçu un exemplaire du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, accompagné d'un « exposé des motifs ». Alors qu'une Constitution devrait être un texte court, sans parti pris, et accessible à tous les citoyens, ce texte est quasiment illisible. L'exposé des motifs sera donc pris pour le fond du texte. Rédigé par le gouvernement, cet exposé est-il honnête, ou bien est-il un instrument de propagande mensonger et anti-démocratique ? A vous de juger.

Page 4 : L'Europe projetée sera-t-elle « une union toujours plus étroite, pour rendre la guerre à jamais impossible sur notre continent » ?

Les conflits meurtriers d'antan semblent heureusement moins probables, bien qu'il ne faille pas oublier la récente guerre fratricide dans l'ex-Yougoslavie. Le principal risque est aujourd'hui ailleurs : c'est celui de guerres sociales larvées ou ouvertes si, d'une part, l'enrichissement toujours plus grand des riches se nourrit de l'appauvrissement des pauvres ; et si, d'autre part, la concurrence entre les peuples est exacerbée par le délabrement social qu'entraînera la poursuite des politiques libérales sacralisées par le Traité.

Page 5 : L'Europe projetée répondra-t-elle « à de nouvelles attentes », notamment « plus de croissance » et de « protection de l'environnement » ?

- A aucun moment, il n'est dit de quelle croissance il s'agit. Or l'environnement ne peut être préservé si cette croissance ne change pas radicalement de contenu. Comment, par exemple, toujours plus de voitures et de transports par camions pourraient-ils améliorer l'environnement ?
- Comment la croissance de la productivité de l'agriculture (prônée dans l'article III-227-1-a, page 45 du Traité), serait-elle compatible avec la nécessité de réorienter les méthodes agricoles vers des formes moins polluantes et dégradantes pour les sols et les nappes d'eau ?

Page 5 : Est-il vrai que le Traité a été élaboré de façon démocratique ?

- La Convention présidée par M. Giscard d'Estaing était composée de représentants des gouvernements, ainsi que de membres des parlements nationaux et des institutions européennes qui n'avaient été mandatés par personne pour une telle tâche.
- Ces « conventionnels » ont uniquement discuté les parties I et II du Traité, c'est-à-dire à peine 20 % du total de celui-ci !

Page 6 : Est-il vrai que le TCE ne remplacera pas la Constitution française ?

Certes aucune Constitution nationale ne disparaîtra. Mais l'article I-6 (page 9) du Traité indique : « La Constitution et le droit adopté par les institutions de l'Union, dans l'exercice des compétences qui sont attribuées à celle-ci, priment sur le droit des Etats membres ».

Page 6 : Le fait que le Traité rassemble tous les traités antérieurs peut-il être considéré comme une garantie de progrès ?

- L'application de ces traités antérieurs n'a pas apporté les bienfaits promis : le traité de Maastricht (1992) devait entraîner, grâce à l'euro, la disparition du chômage. Or celui-ci a explosé en Europe, en même temps que les inégalités.
- Le traité d'Amsterdam (1997) devait aider à la coordination des politiques. Il a seulement permis de coordonner les politiques d'austérité et de restrictions sociales : moins de retraites, moins de couverture maladie, moins de garanties pour les chômeurs, plus de temps de travail pour ceux qui conservent un emploi.

Page 6 : Est-il exact que la partie II du Traité, qui reprend la Charte des droits fondamentaux adoptée en 2000, permet d' « équilibrer les objectifs plus économiques qui avaient marqué les débuts de la construction européenne » ?

- Cela aurait pu être le cas si les objectifs sociaux n'avaient pas, chaque fois, été assortis de restrictions ou de conditions impératives.

Ainsi, le droit du travail et le droit au travail, absents du Traité, sont remplacés par « le droit de travailler et la liberté de chercher un emploi » (art. II-75, page 22). Encore faudrait-il que les emplois existent !

- L'emploi est subordonné « aux grandes orientations des politiques économiques » (art. III-204, page 42), c'est-à-dire à la compétitivité, et la main d'oeuvre doit « s'adapter à l'économie » (art. III-203, page 42).

La Charte des droits fondamentaux ne crée pas de compétence nouvelle, donc pas d'obligation pour l'Union (art. II-111 à 114, pages 25 et 26), ce dont se réjouit le patronat européen regroupé dans l'UNICE.

Page 6 : Le Traité rendra-t-il l'Europe « plus efficace et plus démocratique » ?

- Le Parlement européen ne peut pas déposer de proposition de loi : c'est la Commission européenne qui conserve ce monopole (art. I-26-2, page 13).
- Le Parlement élit le Président de la Commission, mais sur proposition exclusive du Conseil européen, donc des gouvernements (art. I-27-1, page 13).
- Les membres de la Commission sont désignés avec l'accord du Conseil européen, c'est-à-dire par les gouvernements. (art. I-27-2, page 13). Où est la démocratie dans ces procédures ?
- Les citoyens acquièrent un droit d'initiative, mais ils peuvent seulement « inviter » la Commission (qui reste libre d'accepter ou de refuser) à élaborer une proposition de loi « aux fins de l'application de la Constitution » (art. I-47, page 18).
- La laïcité est un principe totalement absent du Traité. Au contraire, les Eglises sont des partenaires officiellement reconnues (art. I-52, page 19), et la liberté de « manifester sa religion individuellement ou collectivement en public » est garantie (art. I-70, page 22).
- La procédure de décision à la majorité qualifiée est étendue, mais l'unanimité du Conseil des ministres reste de rigueur pour les domaines essentiels (fiscal et social notamment).
- La Banque centrale européenne reste indépendante, et n'a de comptes à rendre à aucune instance démocratique (art. I-30-3, page 14). Il lui est interdit de prêter de l'argent aux institutions publiques (art. III-181-1, page 36), obligeant celles-ci à emprunter sur les marchés financiers pour le plus grand profit des spéculateurs.
- La révision de la Constitution est rendue pratiquement impossible du fait de l'unanimité des 25 Etats requise impérativement (art. IV-443, page 84).

Page 8 : Le Traité rendra-t-il l'Europe « plus solidaire et plus sociale » ?

- « L'accès à des prestations sociales » (art. II-94, page 24) est un droit seulement reconnu dans les Etats où il existe déjà. Aucun droit nouveau n'est créé pour les autres (Déclaration n°12, art. 34, page 178). Il y aura donc deux catégories de citoyens en Europe.
- « Le droit à l'éducation » (art. II-74, page 22) s'entend comme droit à la gratuité, mais sans « compétences nouvelles » (Déclaration n° 12, art. 14, page 174). Donc pas non plus là de droit créé dans les pays où l'école gratuite est peu répandue.
- Toute harmonisation des salaires et des droits des salariés est exclue (art. III-210-6, page 43).
- La libre circulation des services est organisée à l'identique de ce que prévoit la directive dite Bolkestein, avec le même risque de dumping social (art. III-137 et 144, pages 29 et 30).
- Le traité affirme promouvoir l'égalité entre hommes et femmes (art. I-3-3, page 9, III-214, page 44), et proscrire toute discrimination (art. II-81 et 83, page 23, III-124 page 27) mais rien n'est dit sur la manière dont se fera l'égalisation : par le haut ou par le bas ? Or, dans un passé récent, l'Europe a obligé la France à supprimer l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, au nom de l'égalité !
- Les personnes âgées ont droit à « mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle » (art. II-85, page 23), mais il n'est nulle part question d'un droit à la retraite !
- A aucun moment le principe des services publics n'est reconnu, puisque le mot lui-même n'est présent qu'une seule fois pour parler des servitudes liées aux transports (art. III-238, page 48).

Seule figure dans le Traité la notion de « services d'intérêt économique général » qui ne devront ni fausser la concurrence (art. III-166, page 33), ni recevoir d'aides publiques (art. III-167, page 33-34). Dans les pays où il n'y a pas de services publics, aucun droit nouveau n'est créé (Déclaration n° 12, article 36, page 178). Les Etats membres doivent « s'efforcer de procéder à la libéralisation des services au-delà de la mesure qui est obligatoire » (art. III-148, page 30), et il n'y a rien qui puisse mettre les services publics à l'abri de cette menace.
- Le droit de grève, c'est-à-dire de lock-out, est reconnu aux employeurs comme un droit fondamental (art. II-88, page 23).
- La peine de mort est interdite sauf dans quelques cas significatifs, notamment pour effectuer une arrestation ou réprimer une insurrection (Déclaration n° 12, art. 2, page 170).

Page 9 : Le Traité permettra-t-il à l'Europe d'être un « pôle de paix et de stabilité dans le monde » ?

- « Les Etats membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires », seul cas où le Traité exige d'augmenter les dépenses publiques (art. I-41-3, page 17).

- La politique de sécurité et de défense européenne doit être « compatible » avec les engagements souscrits par la majorité des membres de l'Union envers l'OTAN (art. I-41-2, page 16).
Avec ces dispositions, qu'en sera-t-il de l'autonomie de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis ?

Page 10 : Le Traité permettra-t-il de construire des coopérations renforcées entre Etats membres désireux d'aller plus avant dans certains domaines ?

Il faudra qu'au moins un tiers des Etats membres (donc 9) fassent partie de ce projet, qu'ils recueillent l'assentiment préalable de la Commission et du Parlement, ainsi que, selon les cas, de la majorité ou de l'unanimité des autres. Leur projet ne pourra pas porter sur les domaines où s'exerce la compétence exclusive de l'Union, ni remettre en cause la concurrence et la circulation des capitaux, services et marchandises (art. I-44, pages 17-18 ; art. III-416 à 423, pages 78-79).

Conclusion
Le gouvernement et tous les partisans du Traité le présentent tantôt comme un texte « social », tantôt comme un texte « ni libéral, ni social ». Le citoyen comprendra qu'il y a là manoeuvre, manipulation, pour dissimuler son caractère profondément libéral, dénaturant le principe même d'une Constitution qui doit se limiter à fixer le cadre démocratique de fonctionnement des institutions. Les vrais motifs de ce texte sont ailleurs, cachés : il s'agit avant tout de faire de l'Europe un paradis pour la circulation des capitaux, des produits et des services, et de tout réduire à l'état de marchandise.

Nous proposons aux citoyens de voter NON.
Le monde n'est pas à vendre, l'Europe non plus !

2.- LE « OUI » : LE VRAI SCENARIO CATASTROPHE

Référendum du 29 mai 2005 sur le traité établissant la Constitution européenne. L'association Attac s'adresse aux électeurs et électrices

Le « OUI » : le vrai scénario catastrophe

Le référendum du 29 mai sur la Constitution européenne a un caractère historique.
C'est en effet la première fois, dans toute l'histoire de l'Union européenne, que quelques-uns de ses peuples pourront porter un jugement sur la construction européenne.
Malheureusement, des référendums n'auront lieu que dans 10 des 25 pays membres, privant ainsi des dizaines de millions d'Européens de toute liberté d'expression.
L'enjeu de ce référendum est simple :
- ou bien, si le « oui » l'emporte, la Constitution européenne va permettre de poursuivre les mêmes politiques, celles qui ont conduit à un chômage de 10 % de moyenne depuis 20 ans ;
- ou bien, si le « non » l'emporte, une nouvelle chance sera donnée à l'Europe pour repartir sur de nouvelles bases.
La Constitution européenne, vous le savez, reprend les traités antérieurs, qui ont entraîné la crise généralisée que nous connaissons depuis des années en Europe.
- Crise économique : l'Europe est devenue une zone de stagnation.
- Crise sociale : chômage massif et destruction systématique des services publics.
- Crise environnementale : l'Europe est devenue celle des camions.
- Crise démocratique : chaque élection au Parlement européen bat un nouveau record d,abstention (57 % en 2004).
- Crise politique : montée des partis populistes et d'extrême droite dans la plupart des pays de l'Union.
Si le « oui » l'emporte le 29 mai, les conditions seront créées pour l'aggravation de ces politiques.
Il faut s'attendre à de nouvelles délocalisations, et à des encouragements à faire venir dans les pays les plus développés de l,Union des travailleurs des pays les plus pauvres, soumis au droit social de leur pays d'origine (directive Bolkestein).
La concurrence entre les pays et les travailleurs se déchaînera. Dans les pays les plus riches, cette situation favorisera le racisme et la xénophobie. Comme nous l'observons déjà depuis plusieurs années dans toute l'Europe, les partis populistes et d'extrême droite ne pourront alors que profiter de cette situation.
Une crise sans précédent éclatera en notre continent.

Si le « oui » l'emporte, les politiques libérales contenues dans la Constitution limiteront les possibilités d'action d'un gouvernement qui voudrait mener des politiques différentes. Par exemple en France en 2007.
Au total, c'est la démocratie qui serait verrouillée.

Pour éviter que se réalise ce scénario, le vote « non » apparaît aujourd'hui comme porteur d'espoir. Voter NON est une occasion de porter un coup d'arrêt aux politiques libérales et de créer de nouvelles conditions pour refonder l'Union européenne sur des bases sociales.

Seul le vote « non » peut redresser la démocratie. Votre non comptera le 29 mai 2005.

3.- UN REGARD ALLEMAND SUR LE TRAITE CONSTITUTIONNEL

L'Allemagne souffre d'une période économiquement difficile. Le chômage a atteint un niveau record. La pauvreté augmente. La croissance est faible. Et même les progrès écologiques de la première législature du gouvernement Schröder n'ont pas continué. En revanche, le gouvernement a lancé une forte attaque contre les droits sociaux. Dans cette situation une véritable discussion sur la constitution européenne est presque impossible. La majorité des citoyens et citoyennes considère les problèmes économiques de l'Allemagne comme un problème national. La contribution significative de l'intégration européenne mal conçue n'est pas discutée. On peut dire qu'un véritable débat public sur la constitution européenne n'existe pas en Allemagne.

La première lecture de la constitution, le 24 février 2005, dans le Bundestag n'a provoqué aucun débat sérieux ni au parlement ni dans le public. La ratification parlementaire du traité va avoir lieu le 12 Mai dans le Bundestag et le 27 Mai dans la deuxième chambre. Un référendum n'est pas arrangé. Le gouvernement et l'opposition ont pris position pour une ratification sans participation, même sans information. Les citoyens et citoyennes d'Allemagne doivent accepter ce traité dommageable sans influence publique.

Les dates – 12 et 27 Mai - pour la ratification allemande sont bien choisies par les gouvernements franco-allemands. On veut livrer de la munition au Oui dans l'étape finale de la campagne en France. Selon le calcul, les français se laisseront influencer par les députés du Bundestag et voteraient donc pour le Oui. Mais sans aucun débat en Allemagne, il n'y a aucune raison de se laisser impressionner par le vote du Bundestag. Au contraire ! Puisque nous n'avons pas le droit de voter sur cette constitution chez nous, nous demandons au français d'exprimer leur Non aussi au nom de leur cousins d'outre Rhin. Aidez nous - votez Non !

Dans les mouvements sociaux allemands, le débat était faible en comparaison avec la signification du traité. Les militants dans les organisations sociales et syndicales sont occupés à la lutte pour les droits sociaux en Allemagne.

La résistance la plus visible contre ce traité était organisée par le mouvement pour la paix et par Attac. Attac Allemagne, qui compte 15.000 adhérents et plus de 100 organisations nationales parmi ses membres, s'est prononcé fortement contre le traité. Elle a organisé une conférence nationale sur ce thème et beaucoup de meetings pour expliquer la constitution. Néanmoins, les opportunités de créer un véritable débat restent limitées sans référendum. Les arguments d'Attac Allemagne sont évidemment similaires aux arguments articulés par nos camarades en France. Mais, les mouvements sociaux allemands accentuent deux sujets différemment.

Premièrement, l'article 41 dans la première partie contient une obligation à l'armement. Je cite :
« Les États membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires. »
C'était cette phrase du traité qui a provoqué la plupart des discussions chez nous. Après avoir commencé deux guerres, on reçoit une constitution avec une commande à l'armement. Totalement inacceptable ! Les mouvements en Allemagne demandent une Europe qui utilise ses ressources pour les objectives sociales et écologiques au lieu des projets militaires! De plus, Attac Allemagne est sceptique sur une Europe avec des aspirations neo-impériales ainsi que sur une Europe qui veut défier le pouvoir militaire des Etats-Unis.

Deuxièmement, le traité réaffirme la relation entre l'Union Européenne et l'Euratom même si la relation serait moins étroite après la ratification du traité qu'aujourd'hui. L'Euratom demande de tous ses membres de faire avancer les énergies nucléaires. Dans les mouvements sociaux allemands, il existe un consensus pour sortir du nucléaire et développer fortement l'énorme potentiel des énergies renouvelables. Ces sources d'énergie sont tout à fait suffisantes pour satisfaire les besoins énergétiques du monde. Le traité est en contradiction avec notre objectif de sortir du nucléaire.

Après tout, le noyau dur de l'Union reste l'intégration économique. Le traité constitutionalise le libéralisme économique sans européaniser les droits sociaux ou les obligations fiscales. Ce déséquilibre est et était fixé également dans les autres traités européens (Maastricht, Nice, etc.). Mais, après la ratification de la constitution, ce déséquilibre sera encore plus difficile à changer. Pour harmoniser les droits sociaux ou les impôts il faut un consensus au conseil européen. Pour libéraliser encore plus l'économie européenne une majorité est tout à fait suffisante. C'est la réalité anti-sociale en Europe!

La pression de la concurrence internationale contre les droits sociaux est déjà forte. Dans la plupart des États européens la dimension sociale est en retraite. La différence entre les riches et les pauvres augmente. La taxation des revenues

des capitaux baisse. Les services publics se trouvent dans un processus de privatisation. La précarité ou l'exclusion du travail accroît rapidement. Les acquis bismarckiens comme l'assurance-maladie, l'assurance-chômage ou l'assurance-vieillesse réduisent leurs prestations. La construction européenne limite fortement l'espace pour les droits sociaux. En même temps, la grande majorité de la classe politique est convaincue de l'idéologie néolibérale. Elle n'utilise pas les libertés de mouvement, qui restent au niveau des états nationaux face à la mondialisation, pour réformer les institutions publiques d'une façon sociale et en même temps compatible avec une économie ouverte. Les élites politiques préfèrent se servir de l'espace européen pour créer des contraintes matérielles et juridiques afin de rendre politiquement possible la destruction des états providence que la majorité des citoyens veut défendre. Les gouvernements nationaux ne sont pas victimes de l'européanisation néolibérale mais ils sont ses architectes!

Pour mettre en cause les droits sociaux en Europe, il n'est pas nécessaire de prendre une décision européenne. Il suffit de renforcer de plus en plus la liberté du flux des capitaux, la liberté totale pour le commerce même dans le secteur des services et la liberté d'installation pour les entreprises. Plus l'économie s'européanise, plus l'espace national pour les droits sociaux et écologiques se réduise.

Cette situation met en danger la vision d'une Europe réunie. Il est improbable que les citoyens et citoyennes acceptent ce démontage social. Les conflits sociaux, qui ont déjà commencé et qui viendront, sont en fait le plus important danger pour l'intégration européenne. Il est impossible de satisfaire les aspirations sociales des citoyens et citoyennes et de construire en même temps une Europe sur la base du libéralisme économique. C'est pour cela que les vrais ennemies de l'intégration européenne ne sont pas les adversaires de l'Europe néolibérale mais ceux qui veulent européaniser le néolibéralisme.

Quoi faire? Il y a deux démarches possibles pour sortir de cette intégration économique antisociale : soit on renforce les régulations nationales au détriment de l'intégration internationale, soit on internationalise les régulations sociales, écologiques et fiscales.

Les signes de la première démarche, la renationalisation, sont déjà visibles avec les nouveaux succès de l'extrême droite en Europe. En Allemagne les succès des partis NPD et DVU avec un discours néo-national-socialiste sont extrêmement inquiétants. Ils demandent un protectionnisme économique fort afin d'obtenir de l'espace pour les droits sociaux garanti par un état également fort, bien sûr seulement accessible pour les allemands de couleur blanche. Au fond, la construction néolibérale de l'Union Européenne se tourne contre l'unification de l'Europe elle-même. Cette construction néolibérale peut facilement mettre en danger les avantages historiques de l'intégration en Europe ! Il est à nous en tant que citoyens et citoyennes à défendre l'Europe et ses progrès historiques !

La deuxième démarche est l'internationalisation, et notamment l'européanisation, des régulations sociales et fiscales. L'Europe du marché doit être complétée par l'Europe sociale et écologique. Sans ces mesures, la maison européenne reste une maison sans toit.

À vrai dire, les deux idées semblent toutes les deux irréelles aujourd'hui. La renationalisation de l'économie est tout aussi difficile à atteindre qu'une ambitieuse régulation sociale européenne. Mais l'histoire montre que les énergies politiques créées par les divisions économiques peuvent devenir énormes et peuvent provoquer des changements sociaux radicaux. En même temps, l'histoire, en Allemagne notamment, montre que ces divisions peuvent renforcer les idéologies dangereuses, même fascistes.

C'est pourquoi la première démarche n'est pas une option pour la grande majorité des militants dans les mouvements sociaux en Allemagne. La deuxième démarche, en revanche, correspond à une philosophie internationaliste. L'idée de l'internationalisation des droits sociaux est un but clé et positif qui peut donner de l'orientation pour les mouvements sociaux dans les luttes qui viennent.

En revanche, l'idée de renationaliser les régulations et les luttes sociales me semble être une marche en arrière, un anachronisme en Europe. Elle implique pour les mouvements sociaux des alliances involontaires, douteuses et même dangereuses. C'est particulièrement vrai en Allemagne où le nationalisme était toujours de droite ou d'extrême droite.

Pour les mêmes raisons, Attac Allemagne évite d'utiliser les stéréotypes nationalistes dans les luttes sociales. Pour nous, un emploi en Allemagne a la même valeur qu'un emploi en Pologne par exemple. Il est tout à fait légitime que tous les pays européens, notamment en Europe de l'Est, veuillent s'industrialiser et vendre leurs produits. C'est pourquoi nous ne critiquons pas le processus des délocalisations

lui-même mais une concurrence au détriment des droits sociaux et le soutien insuffisants aux pays de l'Europe de l'Est.

Que veut dire cela pour nos luttes contre le traité constitutionnel?

Il faut combattre le traité, non parce qu'il contient trop d'intégration mais parce que l'intégration reste trop limitée. A mon avis, il est la responsabilité d'Attac, en tant que mouvement international et internationaliste, de lutter pour un « non » véritablement altermondialiste. Donc, un « non » pour l'internationalisation des droits sociaux. Un « non » pour une intégration plus forte pour empêcher un recul du projet européen à cause des injustices sociales.

Pour cet objectif un « non » français sera le meilleur « non » possible car un « non » dans un état fondateur et avec une position clé comme la France sera un « non » qui ne s'oppose pas à l'intégration européenne mais à une intégration presque purement économique. Votre « non » est une véritable opportunité pour l'Europe ! Juridiquement, on ne perd presque rien si ce texte n'est pas accepté. Mais politiquement on gagne la chance de créer un débat et un mouvement pour un Europe sociale ! Partout en Europe !

C'est pourquoi votre lutte pour la victoire du « non » en France est d'une énorme importance. En Allemagne, le gouvernement et les partis dans le Bundestag n'ont pas donné leurs citoyens et citoyennes le droit de décider eux-ou elles-mêmes. C'est pourquoi nous espérons que la majorité en France dira fortement « non » à ce traité constitutionnel et fortement « oui » à l'Europe sociale, écologique et démocratique.

Si vous votez « non » vous ne votez pas seulement pour les français et françaises mais pour la majorité en Europe qui souffert de l'Europe néoliberale et anti-sociale. Notamment, dans les pays où les citoyens et citoyennes n'ont pas le droit de se exprimer. Votre « non », c'est aussi le notre !

Je veux conclure par une modification modeste d'une citation du poète allemand Erich Fried qui est très connue dans les mouvements sociaux:

Wer will, dass Europa bleibt wie es ist, will nicht, dass es bleibt.

Celui qui veut que l'Europe reste telle qu'elle est ne veut pas qu'elle reste.

4. LE NON DE TOUTES NOS FORCES

Grand rassemblement pour une autre Europe sociale et démocratique

Samedi 21 mai 2005 de 14h30 à 19h00 - Place de la République – Paris
http://www.france.attac.org/a4964

Prises de parole, personnalités françaises et européennes...
Avec entre autres : Francine Bavay, Olivier Besancenot, José Bové, Marie-George Buffet, Pascal Cherki, Pierre Khalfa, Jean-Luc Mélenchon, Jacques Nikonoff.

Concerts
- Fatal Picard
- Jolie Môme
- Nzela
- El Ghalfa
- Ché'mempa
- Les ongles noirs
- Bandamushi

Liste des organisations et collectifs : Les Alternatifs / Alternative citoyenne / Appel des 200 / Appel des 200 jeunes / ATTAC / CNGR / Collectif écolo "Non au TCE" / Confédération paysanne / Coordination féministe pour le NON / Fondation Copernic / Force militante / JC / JCR / LCR / Le NON socialiste / MARS / MRAP / MRC / Les Marches européennes / PCF / PRS / Réseau féministe Ruptures / Solidaires / UFAL / UNEF / Les collectifs d'Île-de-France pour un non de gauche